

BERNABE COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 1.656.000.000 Francs CFA
Siège social : 99 et 175, Boulevard de Marseille Abidjan – Zone 3
01 BP 1867 ABIDJAN 01 - RCCM CI-ABJ-1962-B-758

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires de la Société BERNABE Côte d'Ivoire, sont priés d'assister à **L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** qui se tiendra à ABIDJAN, à l'**HOTEL PULLMAN**,

le **LUNDI 15 JUIN 2015 à 11 HEURES 00.**

A l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.
2. Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
4. Approbation des conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice 2014.
5. Renouvellement du mandat d'un Administrateur.
6. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et fixation du dividende.
8. Fixation du montant des indemnités de fonction versées aux Administrateurs.
9. Pouvoirs pour formalités.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'ASSEMBLÉE sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué sur le registre de la Société **(05) CINQ JOURS AU MOINS AVANT L'ASSEMBLEE.**

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'ASSEMBLÉE en entrant en séance ou adressés à la Société BERNABE Côte d'Ivoire 01 BP 1867 ABIDJAN 01.

« Tout Actionnaire peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales ».


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION